



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 8 avril 2021

DÉLIBÉRATION

N° 34 - 08.04.2021

En exercice... 28

Présents..... 23

Votants..... 28

Abstention 0

**PÔLE RESSOURCES
3. FINANCES
BUDGET PRINCIPAL
Affectation du résultat 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le 8 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), Mme Peggy LUTON (donne pouvoir à M. Patrick RATYTON), M. Marc CHAIGNE (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN), M. Daniel TASSIGNY (donne pouvoir à M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU), M. Didier LEBORGNE (donne pouvoir à Mme Anne PAWLAK).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc CHENE

AR PREFECTURE

017-241700459-20210408-D202134-DE
Reçu le 14/04/2021

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 8 avril 2021

DÉLIBÉRATION

N° 34 - 08.04.2021

En exercice... 28
Présents..... 23
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES 3. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Affectation du résultat 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5 alinéa 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le séminaire des finances du 29 mars 2021,

Considérant que l'affectation de résultat doit couvrir au moins le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 ;

Considérant que le compte administratif 2020 du budget principal présente les résultats suivants :

COMpte ADMINISTRATIF 2020	MONTANT
Résultat de fonctionnement 2020	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	843 162,92 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2019 précédé du signe – ou +	1 480 384,52 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	2 323 547,44 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
Résultat d'investissement 2020	
D - Solde d'exécution d'investissement 2020	6 202 722,22 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 654 723,00 €
F- Excédent de financement (D+E)	547 999,22 €
F- Besoin de financement (D+E)	
AFFECTATION DU RESULTAT (C)	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	1 900 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	423 547,44 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2020 du budget principal de la Communauté de communes de l'Ile de Ré tel que présenté ci-dessus soit :
 - Au 1068 - Réserve d'investissement :
 - 1 900 000€
 - En report de fonctionnement R002 :
 - 423 547,44€

Affichée le : 14 avril 2021
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télécours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telercours.fr

PR PREFECTURE

017-241700459-20210408-D202134-DE
Regu le 14/04/2021